EKYLIS AUDIT

Groupe Numans

OASIS D'AMOUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

www.numansgroupe.com
Lyon | Grenoble | Marseille | Paris | Lille

EKYLIS AUDIT

Groupe Numans

OASIS D'AMOUR

72 avenue Franklin Roosevelt
69120 VAULX EN VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association OASIS D'AMOUR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OASIS D'AMOUR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association OASIS D'AMOUR à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Ekylis Audit
11 rue Guilloud
69442 Lyon Cedex 03

T. 04.72.68.87.87 - **I.** www.numansgroupe.com

Société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Lyon-Riom.
SAS au capital de 100 450 Euros. RCS de Lyon D 349 900 480

Lyon | Grenoble | Marseille | Paris | Lille

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 24/06/2026

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT

PETER Géraldine

ANNEXE :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association OASIS D'AMOUR

72 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

69120 VAULX EN VELIN

COMPTES ANNUELS

EXPEO
86 RUE DE SAINT CYR

69009 LYON
0676707624

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	800		800	800		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	100 500		100 500	100 500		
	Constructions	146 353	97 752	48 601	56 166	7 565-	13.47-
	Installations techniques, matériel et outillage	799 782	585 140	214 642	209 025	5 616	2.69
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	393 215		393 215	393 215		
	Créances rattachées à des participations	3 062 478		3 062 478	3 069 504	7 026-	0.23-
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	24 708		24 708	25 108	400-	1.59-
	Total II	4 527 836	682 892	3 844 943	3 854 319	9 375-	0.24-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	84 906		84 906	116 102	31 196-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 726	17 457	1 268	547	721	131.92
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	27 817		27 817	119 140	91 323-	76.65-
	Charges constatées d'avance (2)	12 878		12 878	20 891	8 012-	38.35-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	105 635		105 635	29 823	75 812	254.20
	Total III	249 962	17 457	232 505	286 503	53 998-	18.85-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 777 798	700 350	4 077 448	4 140 821	63 373-	1.53-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	3 000 000	3 000 000		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	778 929	736 592	42 337	5.75
	Autres				
	Report à nouveau	75 280-		75 280-	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	45 972	42 337	3 634	8.58
	Situation nette (sous total)	3 749 621	3 778 929	29 308-	0.78-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 749 621	3 778 929	29 308-	0.78-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	78 764	77 564	1 200	1.55
	Provisions pour charges				
	Total IV	78 764	77 564	1 200	1.55
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	717	14 171	13 454-	94.94-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	2 850	2 000	850	42.50
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 866	154 901	60 035-	38.76-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	122 165	92 437	29 728	32.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 004	7 493	5 490-	73.26-
	Produits constatés d'avance	26 462	13 327	13 135	98.57
	Total V	249 063	284 328	35 265-	12.40-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 077 448	4 140 821	63 373-	1.53-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	222 601	271 001		
	(2) Dont emprunts participatifs		13 336		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	29 776		29 776	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 505 248	2 450 741	54 506	2.22
Ventes de dons en nature	52 145	33 315	18 830	56.52
Ventes de prestations de service	15 254	15 289	36-	0.23-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	76 237	188 763	112 526-	59.61-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	700	182 435	181 735-	99.62-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 000		22 000	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	405	106	299	282.29
Total I	2 701 764	2 870 649	168 885-	5.88-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	397 329	421 798	24 469-	5.80-
Variation de stock	31 196	6 183-	37 379	604.55
Autres achats et charges externes	1 116 168	1 301 737	185 569-	14.26-
Aides financières	32 266	41 282	9 016-	21.84-
Impôts, taxes et versements assimilés	48 131	80 864	32 733-	40.48-
Salaires et traitements	818 449	761 162	57 286	7.53
Cotisations sociales	150 511	164 637	14 125-	8.58-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 485	57 786	5 301-	9.17-
Dotations aux provisions	1 200		1 200	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	11 992	382	11 609	NS
Total II	2 659 727	2 823 466	163 739-	5.80-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	42 038	47 183	5 146-	10.91-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 1 150

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		123	123-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés	355	1 368	1 013-	74.08-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	355	1 491	1 137-	76.22-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	355	1 491	1 137-	76.22-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	42 392	48 675	6 282-	12.91-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 580	9 306	5 726-	61.54-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		15 613	15 613-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 580	6 307-	9 887	156.75
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		30	30-	100.00-
Total des produits (I+III+V)	2 705 699	2 881 447	175 748-	6.10-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 659 727	2 839 109	179 383-	6.32-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	45 972	42 337	3 634	8.58

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	4 740 335	4 097 458	642 877	15.69
Prestations en nature				
Bénévolat	1 380 118	1 274 563	105 555	8.28
TOTAL	6 120 453	5 372 021	748 432	13.93
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 120 453	5 372 021	748 432	13.93
TOTAL	6 120 453	5 372 021	748 432	13.93

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 7

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations 10
Art. 832-2 - Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréc. 12
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations 13
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours 15
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 15
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif 16

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres 16
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels 17
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 17
Art. 832-17 - Précisions sur certains postes de passif 18

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-18 - Ventilation du chiffre d'affaires 18
Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments 18
Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes 19
Art. 832-21 - Précisions relatives aux produits et charges inscrits en rés. except. 19

- INFO. DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-1 - Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées 19

- INFO. DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Art. 835-2 - Rémunérations 19

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif 19
Art. 837-2 - Informations relatives à l'effectif par catégorie 20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Changement de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement a pour objectif :
- de moderniser la présentation des états financiers,
- de renforcer leur lisibilité et leur comparabilité,
- et d'harmoniser certaines notions comptables avec les pratiques économiques actuelles.

Nature des changements
L'application du règlement ANC n°2022-06 a principalement conduit à :
- une évolution de la présentation des états financiers (nouvelle structuration et dénomination de certains postes du bilan et du compte de résultat),
- une clarification et une actualisation de certaines définitions comptables, sans remise en cause des principes fondamentaux,
- une réorganisation de certaines informations figurant dans l'annexe, afin d'en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

améliorer la compréhension.

Modalités d'application
Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, ces changements ont été appliqués prospectivement, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement comparatif, les modifications portant essentiellement sur la présentation et la classification des postes.

Incidence sur les comptes
L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas d'incidence significative sur le résultat, la situation nette ou la trésorerie de la société.
Les éventuelles variations constatées entre les présentations des exercices sont uniquement liées :
- aux changements de présentation,
- et aux reclassements opérés conformément aux nouvelles dispositions réglementaires

Tels que :

- les transferts de charges li és à la participation des sous-locataires aux loyers sont réaffectés dans le compte 61319000 pour 113821,48 €
- les transferts de charges liés aux indemntiés d'assurances sont réaffectés dans le compte 61690000 pour 10231,55 €
- les transferts de charges liés aux aides apprentis sont réaffectés dans le compte 64910000 5719,36 €
- les transferts de charges liés aux aides des contrats civiques sont réaffectés dans le compte 64920000 pour 2913,33 €
- les transferts de charges liés aux liés aux aides de l'état sont réaffectés dans le compte 64930000 pour 3000,00 €
- les cotisations des adhérents sont réaffectées dans le compte 75600000 pour 29776,33 €

Liste des principales méthodes

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Description de l'objet social de l'entité :

Oasis d'amour est une association à prépondérance humanitaire tournée vers le soutien des personnes défavorisées au sens large.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association oeuvre sur plusieurs plans dont principalement :

- Plusieurs épiceries solidaires couvrant la périphérie proche (Vaulx-en-Velin) ou plus lointaine (Villefranche sur Saone, Chavanoz et Gleize) de Lyon où les personnes défavorisées peuvent faire leurs courses à coût réduit.
Avec l'inflation et la hausse des prix des biens de consommations, l'association permet à ces personnes de manger à leur faim en ayant accès à tous les produits nécessaires à des prix bien moins élevés que ceux du marché.

- Aide financière à des pays nécessitant une aide à la population (Haïti, Coted'ivoire, Birmanie, Benin,...)

- Soutien financier direct à l'hébergement des personnes défavorisées

TUP avec l'association Oasis Avenir
Une TUP a été enregistrée et comptabilisée avec l'association Oasis Avenir en date du 25/04/2025, expliquant la présence d'un boni de liquidation et d'un report à nouveau antérieur.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	800			800
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 500			100 500
Constructions	146 353			146 353
Installations techniques, matériels et outillages industriels	179 892	12 334		192 226
Installations générales, agencements, aménagements divers	514 581	27 753	935	541 399
Matériel de transport	7 175			7 175
Matériel de bureau et matériel informatique	31 462	9 914	4 227	37 149
Mobilier	16 874	4 959		21 833
Immobilisations financières				
Participations	393 215			393 215
Créances rattachées à des participations	3 069 504	252 200	259 226	3 062 478
Autres immobilisations financières	25 108	300	700	24 708
TOTAL	4 485 464	307 460	265 089	4 527 836

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	90 187	7 565		97 752
Installations techniques, matériels et outillages industriels	129 240	14 344	100	143 484
Installations générales, agencements, aménagements divers	371 028	23 510	51	394 487
Matériel de transport	7 175			7 175
Matériel de bureau et matériel informatique	20 971	5 162	3 918	22 215
Mobilier	12 544	5 405	170	17 779
TOTAL	631 146	55 986	4 239	682 892

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		Non amortissable
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Constructions	3 à 40 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 20 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	17 457			17 457
Autres provisions pour dépréciation	700		700	
TOTAL	18 157		700	17 457

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			12 334		
Installations générales, agencements			27 753		
Matériel de bureau et matériel informatique			9 914		
Mobilier			4 959		
Immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations			252 200		
Autres immobilisations financières			300		
TOTAL GENERAL			307 460		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			935		
Matériel de bureau et matériel informatique			4 227		
Immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations			259 226		
Autres immobilisations financières			700		
TOTAL GENERAL			265 089		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions		7 565		
Installations techniques, matériels		13 664		
Installations générales, agencements		22 177		
Matériel de bureau et matériel informatique		5 162		
Mobilier		4 238		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		52 806		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et matériel informatique		3 918	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		3 918	

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SCI SCI TABITA	483 493	99.95	393 200	393 200	3 062 478		295 267.91	385.93-		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			393 200	393 200	3 062 478					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			393 200	393 200	3 062 478					

EXPEO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

		Exercice N	Exercice N-1
Marchandises	TOTAL IV	84 906	116 102
TOTAL (I+II+III+IV)		84 906	116 102

Dépréciations des stocks et en-cours

Néant.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	3 062 478	0	3 062 478
Autres immobilisations financières	24 708	24 708	
Créances de l'actif immobilisé	3 087 186	24 708	3 062 478
Clients douteux ou litigieux	17 457	17 457	
Autres créances clients	1 268	1 268	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	271	271	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	833	833	
Débiteurs divers	22 119	22 119	
Créances de l'actif circulant	41 948	41 948	
Charges constatées d'avance	12 878	12 878	
TOTAL	3 142 012	79 534	3 062 478

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	EXPLOITATION	ANNUEL

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	736 592	42 337		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	42 337	42 337		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 778 929	84 674		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				778 929
Report à nouveau			75 280-	75 280-
Résultat de l'exercice		45 972		45 972
Subventions d'investissement				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		45 972	75 280-	3 749 621

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	77 564	1 200			78 764
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	77 564	1 200			78 764

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sanscontrepartie aumoinséquivalente attendue de celui-ci.

Cette provision est à caractère d'exploitation.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	717	717		
Emprunts et dettes financières divers	2 850	2 850		
Fournisseurs et comptes rattachés	94 866	94 866		
Personnel et comptes rattachés	58 732	58 732		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 737	53 737		
Autres impôts taxes et assimilés	9 696	9 696		
Groupe et associés	1 800	1 800		
Autres dettes	204	204		
Produits constatés d'avance	26 462	26 462		
TOTAL	249 063	249 063		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 800			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Produits constatés d'avance	EXPLOITATION	ANNUEL

Les produits constatés d'avance correspondent :

- aux subventions perçues sur 2025 mais en lien avec 2026 pour 11980 €
- aux cotisations perçues sur 2025 mais en lien avec 2026 pour 12922 €
- aux loyers trop perçus sur 2025 mais en lien 2026 pour 1560 €

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
EPICERIE SOCIALE	1 894 997	1 889 946
PARAPHARMACIE ET VETEMENTS	574 611	560 276
CAFE SOLIDAIRE	52 145	33 315
LAVERIE	2 457	520
DIVERS/REFACTURATIONS	14 314	15 289
ADHESIONS, MECENAT ET SUBVENTIONS DIVERSES	76 237	188 763
COIFFURE	33 182	
LOCATION SALLE	940	
TOTAL	2 648 883	2 688 109

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 047
TOTAL	3 047

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	717
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 870
Dettes fiscales et sociales	83 259
TOTAL	104 847

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 400	
TOTAL	8 400	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- BONI LIQUIDATION OASIS AVENIR	3 580	773000000
- LITIGE SALARIES	637	778800000
TOTAL	4 217	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
SCI TABITA	LOCATION LOCAL VAULX	254 880	

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Rémunérations allouées aux membres des organes	Montant
- de direction ou de gérance	111 145
TOTAL	111 145

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **25 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	1
Employés	24
TOTAL	25

Valorisation des contributions volontaires :

- Bénévolat :

La règlementation comptable des associations definit la contribution volontaire en nature comme l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail , des biens ou des services à titre gratuit (Règl ANC 2018-06 art. 211-1) .
Dans notre cas, il s'agit de membres de l'association qui assurent bénévolement un travail normalement assuré par du personnel salarié.
Cette comptabilisation, sans impact sur le resultat, est faite en classe 8.

Il a été realisé au total 86 053 heures dont 69 765 heures dans les magasins et l'epicerie, 16 288 heures pour les chauffeurs et pour la logistique ; ces heures ont été valorisées au SMIC chargé.
soit un montant global de 1 380 118 euros .

- Dons en nature alimentaires :

En raison de l'absence de valorisation en euros d'un certain nombre de dons en nature alimentaires de la part des entreprises , il a été procédé à une evaluation de leur montant.
Ce montant s'élève pour l'exercice 2025 à 4 372 204 euros.

- Dons en nature non alimentaires :

Ces dons correspondent à tout type de dons en dehors des dons alimentaires (indémnités kilométriques liées au bénévolat, produits pharmaceutiques, vêtements, ...).
Ce montant s'élève pour l'exercice 2025 à 368 131 euros.

ETAT SEPARE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Art. 434-3 L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau présenté ci-dessous:

Date(b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique(c) du contributeur	Nature(d) de l'avantage ou Nature de la ressource	Caractère direct ou indirect(d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement(d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource(d)
Etat du contributeur(a)					NEANT

(a) Les avantages et ressources sont regroupés par Etat. Il peut s'agir :

· de l'Etat contributeur ;

· de l'Etat du siège social d'une personne morale étrangère ;

· de l'Etat du siège d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;

· de l'Etat de résidence fiscale d'une personne physique non résidente fiscale en France.

(b) Les avantages et ressources sont classés, pour chaque Etat, par ordre chronologique en fonction de la date de l'encaissement ou, pour un avantage ou une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé.

(c) Indiquer s'il s'agit :

· d'un Etat ou d'une autre collectivité publique ;

· d'une autre personne morale ;

· d'une personne physique.

(d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.